

La bulle devient solidaire pour les Bruxellois avec un handicap visuel

Jusqu'au 31 décembre 2021, toute personne aveugle ou malvoyante francophone habitant la Région de Bruxelles-Capitale et inscrite au PHARE peut gratuitement faire appel au service de la « Bulle Solidaire » de la Ligue Braille et recevoir l'aide d'une accompagnatrice à domicile ou dans les bureaux de l'association. Il s'agit d'un service d'aide ponctuelle qui donne la priorité aux personnes isolées. Le soutien proposé couvre trois axes : l'accompagnement dans la gestion du courrier ou la résolution de questions administratives, dans l'utilisation des nouvelles technologies (Internet, GSM, App) et pour continuer à sortir de chez soi.

La Ligue Braille a répondu à un appel à projet du Service PHARE lancé fin 2020 qui permettait de renforcer le Service d'accompagnement bruxellois. Pour l'association, il paraissait indispensable de s'adapter à la nouvelle réalité de vie liée à la crise sanitaire et au surisolement des personnes handicapées visuelles.

Tout le monde n'a pas forcément besoin d'un suivi. Parfois, « juste » une petite aide ponctuelle peut soulager le quotidien d'une personne aveugle ou malvoyante. C'est là que la « Bulle Solidaire » prend tout son sens. Grâce à ce projet, les thérapeutes pourront à nouveau dédier pleinement leurs rendez-vous aux suivis, dont la durée avait été mise à mal par le respect de protocoles sanitaires nécessaires mais contraignants.

Une accompagnatrice a donc été engagée et s'occupera de donner un coup de main pour des petites tâches qui jusqu'ici sortaient du cadre des suivis. La « Bulle Solidaire », c'est donc une présence physique, une écoute et une réponse ; c'est un lieu où l'on identifie les besoins ; c'est la réduction de la fracture numérique ; le tout, pour des personnes avec un handicap visuel. Vital, lorsque l'on sait que celles-ci ont vu l'aide apportée par leur entourage se réduire depuis le début de la pandémie en raison des confinements successifs et de la difficulté à se rencontrer, rendant leur quotidien encore plus compliqué.

Les personnes aveugles ou malvoyantes peuvent y avoir recours pour : demander la lecture d'un courrier, y répondre, coller un timbre, remplir un virement, contacter un service de facturation, écrire une carte, créer une liste de courses, en faire, prendre un rendez-vous en ligne, chercher un stage pour enfants, un numéro, faire une promenade, se rendre à un rendez-vous...

Infos pratiques :

Pour bénéficier de cette aide, il faut : être francophone, habiter la Région de Bruxelles-Capitale, être inscrit au PHARE et être membre de la Ligue Braille (inscription gratuite).

Échéance du projet : 31/12/2021.

www.braille.be/fr/a-propos-de-nous/actualites/2021/03/la-bulle-devient-solidaire

Restez informés via :	Contact presse :
Le site web : www.braille.be	Christine Stiennon
Instagram : @liguebraille_asbl	02 533 33 35 - 0492 800 692
Facebook et Twitter : @liguebraille	christine.stiennon@braille.be

La Ligue Braille asbl : soutient et accompagne gratuitement plus de 15 000 personnes aveugles et malvoyantes vers une plus grande autonomie. En plus de l'aide proposée dans le cadre de la vie quotidienne et de l'accompagnement sur le marché du travail, la Ligue Braille organise aussi des activités de loisirs adaptées. La Ligue Braille est active dans toute la Belgique et son siège est situé à Bruxelles (Saint-Gilles). Elle emploie 133 collaborateurs et est aidée par 561 volontaires. Plus d'informations : www.braille.be